

ceur, et il m'a fait toute l'énergie de la résolution que j'avais prise de ne pas interrompre l'œuvre, pour contenir mon indignation.

On a parlé d'un prêt français et on a célébré ses sentiments de patriotisme, en ajoutant que c'était chose rare à rencontrer parmi les catholiques.

M. ne répétait pas aujourd'hui ce que j'ai dit à cette tribune l'autre jour, en vous rappelant que les catholiques ont fait pour la France: vous ne l'avez certainement pas oublié!

M. Gambetta. Vous avez fait votre devoir comme tous les catholiques qui étaient dans les rangs; vous l'avez fait non comme catholique, mais comme soldat.

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le comte Albert de Mun. Mais ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que le meilleur garant de ce que vous puissiez avoir de notre patriotisme, c'est notre foi chrétienne (interjections à gauche), car c'est elle qui nous apprend à chérir la patrie et à nous dévouer pour elle, et je ne sais pas que le leçon vous donne de son pays, et je ne saurais défendre l'un sans l'autre, ma religion et mon foyer. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

bre désireraient que le retrait de l'urgence fut prononcé.

La Chambre appréciera si elle doit se contenter d'une seule lecture dans cette importante question.

M. Roger Marvaux demande le retrait de la déclaration d'urgence dont le projet de loi actuel ne profite qu'accidentellement. C'est, en effet, sur un autre projet que l'urgence avait été déclarée; il est impossible qu'une loi sur l'organisation municipale soit votée après une délibération unanime.

M. Faye dit qu'il doit être entendu que la première lecture aura lieu aujourd'hui.

La déclaration d'urgence est retirée. La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. Talandier développe un amendement, ayant pour objet, de supprimer dans le texte de la loi tout ce qui a trait à l'intervention administrative, au sous-préfet et à l'intervention judiciaire du conseil de préfecture et du conseil d'Etat.

Les sous-préfets sont d'une incontestable inutilité. Il est même permis d'aller plus loin et demander la suppression des préfets qui sont un rouage administratif, en désaccord avec des institutions républicaines.

Toutefois, il faut commencer par supprimer les sous-préfets et le but de l'amendement est de les écarter de tout ce qui touche à l'organisation municipale.

Il est regrettable que l'on s'occupe de l'organisation des conseils municipaux avant d'avoir défini leurs attributions.

Il n'est pas logique de créer une machine sans savoir ce qu'elle fera.

L'intervention du conseil de préfecture n'est pas justifiée, et l'on doit demander que les conseils municipaux soient jugés des pouvoirs de leurs membres. Pour les questions de l'Etat, dans les quelles ils ne sont point compétents, la décision appartient aux tribunaux ordinaires.

L'orateur se réserve de défendre ces principes sur les articles du projet qui lui en fourniront l'occasion.

M. Laroche-Joubert s'étonne que le gouvernement laisse parler d'institutions nouvelles, alors que nous avons des institutions qui nous régissent.

M. Jules Ferry, rapporteur, explique qu'il était nécessaire de régler, par la loi certains points essentiels avant les élections municipales qui auront lieu en novembre prochain.

Quant aux attributions municipales, il serait sans doute plus logique de commencer par les déterminer. Mais ce serait là un long travail qui ne pourrait être terminé dans l'année.

La commission a voulu faire une œuvre pratique, il est urgent de supprimer le régime des commissions municipales qui est un vestige de l'empire.

Plusieurs membres à droite. Le gouvernement du 4 septembre a nommé des commissions municipales.

M. Jules Ferry s'étonne de ces récriminations. Le pays a déjà fait justice des colonies ridicules dirigées contre le gouvernement du 4 septembre dont un membre siège au banc du gouvernement.

M. Robert Mitchell. — Il ne doit pas être permis de faire à la tribune l'apologie du 4 septembre, qui est un crime.

M. Viette dit que M. Robert Mitchell a lui-même condamné l'empire dans une brochure.

M. Robert Mitchell oppose, à cette allégation, un démenti formel.

M. le président rappelle M. Robert Mitchell à l'ordre.

M. Jules Ferry, rapporteur, dit que pour laisser au Sénat le caractère sérieux qu'il doit avoir, il faudrait avoir le courage de venir soutenir à la tribune la loi de 1855.

M. Ganivet. — Le projet de loi maintient les commissions municipales.

M. Jules Ferry, rapporteur. — Elles ne sont maintenues que dans des cas restreints et à titre essentiellement provisoire. Les points relatifs à l'organisation et à la tenue des conseils municipaux peuvent être réglés avant que la loi sur les attributions soit votée.

La méthode que voudrait appliquer M. Talandier n'est pas pratique sur les amendements relatifs aux sous-préfets, à la juridiction et à celle du conseil d'Etat. Le rapporteur ne pourra accepter la discussion. Tout est dans tout. Mais il faut prendre les choses dans leur ordre naturel.

M. Talandier explique qu'il ne pouvait procéder autrement qu'il n'a fait, c'est-à-dire, par voie d'amendements. Il ne faut pas faire encore de provisoire.

M. Robert Mitchell dit qu'on ne peut apprécier la loi de 1855 si on la détache de l'ensemble des institutions de l'empire.

L'empire, régime d'autorité, a donné à la France l'ordre et la sécurité; que la République lui donne la liberté, puisque c'est son principe.

L'empire n'a jamais trompé personne par ses promesses. Les malheureux qui sont à Nohant ne peuvent croire, après leurs engagements, tandis que les ministres sont au pouvoir pour y avoir manqué. (Interjection à gauche.)

Plusieurs membres: L'empire avait dit: L'empire c'est la paix! (Bruit.) M. le président invite l'orateur de rester dans la question.

M. Robert Mitchell. — Le projet actuel laisse au gouvernement le droit de changer les maires et de nommer des commissions municipales. Dans la loi, la liberté est complète; en fait, elle est

nulle. Si l'on veut rétablir le régime impérial avec l'empereur, au moins il faut le dire franchement. Très bien! à droite. — (Bruit.)

Il est donné lecture de l'art. 1er: « L'Assemblée des électeurs est convoquée, par le préfet, dix jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du scrutin et conformément aux dispositions qui suivent.

L'amendement de M. Talandier demandant que le délai soit de vingt jours est rejeté.

Les art. 1, 2 et 3 sont adoptés.

M. Lerois. — Sur l'article 4, relatif au sectionnement des communes, propose de déduire à 150 au lieu de 200 le chiffre minimum des électeurs d'une section.

Les 19 premiers articles du projet sont successivement adoptés après le rejet de plusieurs amendements de M. Talandier.

Les articles 20 à 23 sont renvoyés à la Commission.

Les articles 24 à 28 sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 4 h. 55.

### LETTRES DE PARIS

Paris, 5 mai 1877.

M. Jules Simon a sauvé son portefeuille, pour le moment, en capitulant devant M. Gambetta et les gauches. Celles-ci ont eu une peur terrible de voir éclater une crise ministérielle. La comédie s'est jouée, comme je vous l'ai fait pressentir, hier soir, à propos de l'article de la Défense.

M. Gambetta n'a soulevé les acclamations des gauches que par les déclarations les plus banales contre ce qu'il appelle la faction ultramontaine. Voyez comme le chef des gauches se contredit! Tandis qu'il attribue les manifestations ciéricales à un petit nombre de catholiques, il est obligé de reconnaître que depuis le concile du Vatican, l'union et l'unité de foi et d'action existent entre tous les évêques et les catholiques qui obéissent tous à la voix du Pape.

C'est donc, en réalité, contre l'Eglise catholique tout entière que sont dirigées les attaques de la majorité républicaine et radicale et l'ordre du jour motivé du 4 mai.

Le télégraphe en faisant connaître le vote de la Chambre des députés a causé une grande joie à Berlin, à Genève, aux mazzinistes de l'Italie, à tous les persécuteurs du catholicisme, lesquels sont, partout les ennemis de la France.

En parlant de revenir aux libertés de l'Eglise gallicane M. Gambetta nous a encore donné le spectacle bouffon d'un libre-penseur se faisant le partisan du catholicisme de Louis XIV et de Bossuet.

Le comte de Mun a fait bonne justice des attaques du chef des gauches, et il leur a fait connaître, dans un magnifique exposé, le véritable caractère de l'Eglise catholique et à quelles conditions le respect lui est dû et les libertés peuvent être maintenues. C'est en vain que l'éloquent orateur de la droite a mis M. Jules Simon en demeure de répondre aux questions qui lui avaient été posées et de déclarer s'il entendait faire cesser les outrages vociférés chaque jour, contre le Pape, les évêques et les catholiques par la presse républicaine et radicale.

M. Jules Simon est resté muet; ce qui était une adhésion au discours de M. Gambetta et la condition du pacte conclu avec les gauches.

Républicains et radicaux, devraient se montrer plus reconnaissants envers le catholicisme, car c'est seulement en l'attaquant qu'ils peuvent se montrer tous d'accord. Du jour où ils n'auront plus à diriger leurs coups contre le catholicisme, vous les verrez manœuvrer de nouveau entre eux.

Nous vivons à une triste époque où tous les droits sont méconnus, à l'intérieur comme à l'extérieur. Le Journal des Débats en faisant connaître la fermeture de la navigation du Danube par les Russes fait l'observation suivante:

« Il est curieux de savoir à quel point, dans les conditions de la guerre moderne, non seulement les stipulations des traités, mais les règles les plus vulgaires du droit de gens, seront sacrifiées. Nous entrons dans une ère nouvelle où les progrès d'une civilisation inventive nous rapprochent de plus en plus de l'état de nature. »

Le Journal des Débats s'avise, un peu tard, de protester contre la violation des traités et du droit des gens, après avoir été le promoteur si ardent de la violation des traités et du droit des gens, en Italie.

M. Le Play, ancien sénateur, ancien commissaire général de la dernière exposition universelle, vient de donner au public le 1<sup>er</sup> volume des *Ouvriers Européens*. L'ouvrage avait déjà paru sous la forme d'un immense in-folio, il y a une vingtaine d'années. Immédiatement consacré par les bibliothèques publiques et par l'empressement jaloux des hauts connaisseurs, il n'avait fait que paraître et disparaître. Il atteignait, dans les ventes, des prix inabordablement élevés.

Par un propos bien rare, au moment où commence la terrible lutte de la Turquie et de la Russie, ce 1<sup>er</sup> volume renferme précisément l'étude des ouvriers de l'Orient et la constitution sociale des peuples Russes et Ottomans. Ceux qui pensent et qui ne jugent point du destin des civilisations par le dénombrement des canons ou des fusillades, ceux qui aiment à voir l'âme d'un peuple, pourront la chercher dans ce livre. Une femme d'esprit, à côté de laquelle il n'y a rien de plus imaginé que les renseignements si curieux et si particuliers donnés par M. Le Play, avaient été colligés dans les

livres. Mon aimable voisin se trompait absolument. L'auteur des *Ouvriers Européens* a tout vu par ses propres yeux, et ses prétendus documents sont des souvenirs. Il est allé de sa personne dans la grande steppe, et il y a vécu sous la tente, du lait des cavales. Il a habité la Russie, et il y a eu des milliers d'ouvriers à diriger. Il a vu chez eux le charpentier et le forgeron de l'Oural, la tente du Bachkir, la cabane du paysan corvabé, l'établissement du forgeron Bulgare, des usines à fer de Samakowa dans la Turquie d'Europe, la communauté agricole de Ronsrah dans le Houran, en pleine Turquie d'Asie, etc., etc.

La femme du monde, dont je parlais plus haut, n'a, sans doute, pas pu se défendre de croire qu'elle lisait par intervalle un chapitre de Walter Scott. La vérité était, cependant, que ce récit inouï et pittoresque est une œuvre scientifique, une étude d'économie sociale et peut-être l'ouvrage le plus capable de nous éclairer sur les péripéties et sur l'issue de la guerre actuelle, par la connaissance intime qu'il nous donne des populations engagées dans le conflit.

Les étudiants de l'université de l'Etat s'étaient préparés aujourd'hui à une nouvelle manifestation, mais le préfet de police s'était enfin décidé à prendre, dès le matin, de fortes mesures de précaution. De nombreuses escouades de sergents de ville occupaient les abords de la Sorbonne, et obligeaient tous les groupes à circuler. Aucun désordre n'a pu avoir lieu et tout se serait borné à quelques cantiques chantés par les étudiants en médecine.

P.-S. — On m'écrit de Versailles: « Calme — affaissement — il n'y a pas cent députés à l'ouverture de la séance. »

« La droite se propose d'interpeller le ministre de l'intérieur au sujet du questionnaire relatif aux opinions des maires et conseillers municipaux. »

« Les membres conservateurs du Sénat jugent sévèrement l'attitude de M. Jules Simon dans la Chambre des députés. »

« M. Ernest Picard est malade. »

DE SAINT-CHERON.

### Roubaix-Tourcoing

ET LE MORD DE LA FRANCE

Nous sommes heureux d'apprendre que l'enquête sur l'incendie de la rue Masséna, 3, à Lille, vient de se terminer par la mise en liberté de M. Florin. C'est donc à tort que les journaux de Lille avaient parlé d'aveux faits par ce dernier. Nous tenons, pour l'honneur de la famille de M. Florin, à annoncer cette bonne nouvelle.

Les autres personnes sont toujours emprisonnées.

Un tisserand d'Ath, nommé Florentin Gogniau, a été arrêté, hier, pour avoir enfreint l'arrêté d'expulsion lancé contre lui, à la suite de deux condamnations, l'une à 4 mois de prison, l'autre à 8 mois.

La Commission chargée d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa seconde session le lundi 16 juillet, à huit heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à Douai.

Aspirants. — Brevet de second ordre, 1<sup>re</sup> série: lundi 16 juillet; 2<sup>e</sup> série: 19 juillet; Matières facultatives, 23 juillet. Ces examens ne seront pas publics.

Aspirantes. — Brevet simple, 1<sup>re</sup> série: 30 juillet; 2<sup>e</sup> série, 2 août; matières facultatives, 6 août. Ces examens seront publics.

Se faire inscrire, au plus tard, le 16 juin, à la préfecture.

L'examen pour la direction des Salles d'asile, 13 août, huit heures.

On lit dans le *Bulletin de l'enseignement primaire*: Le jeudi, 12 avril, Angèle Chantry, de Maulde, âgée de neuf ans, est tombée dans le *Décours*, à un endroit où les eaux ont plus de deux mètres de profondeur. Cette enfant se serait infailliblement noyée, si le jeune Datrieux, Raymond, aspirant à l'Ecole normale, élève de l'école de Maulde, ne fut accouru à son secours et ne l'eût saisie au moment où elle revenait à la surface de l'eau.

Aidé d'un autre disciple, Joseph Baudart, l'élève Datrieux, Raymond, a pu déposer sur la rive, la petite Chantry.

Des félicitations bien méritées ont été adressées au jeune Datrieux.

Hier, vers deux heures du matin, un incendie s'est déclaré à Comines dans les ateliers de M. Dehaens, charpentier et entrepreneur, rue Notre-Dame. Les sapeurs-pompiers, aidés des habitants, ont combattu avec une grande énergie ce sinistre qui menaçait de prendre les proportions inquiétantes. — Vers quatre heures, la part du feu était faite par la préservation des maisons voisines.

Il y a assurance pour les constructions et le matériel, mais malheureusement les ouvriers de M. Dehaens, entre leurs outils consommés dans l'incendie.

On nous annonce du *Progès de l'Asine*, un phénomène assez curieux. Un enfant vie de quatre ans, sans parents, sans nom, et qui n'est que le produit d'un mariage de hasard, est venu au monde le 1<sup>er</sup> mai, à Comines, dans le département de Valenciennes. Il est né sans parents, sans nom, et sans fortune. On ne sait rien de sa famille, et on ne sait rien de son père.

### CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les avis et connaissances de la famille GAYDET-BOET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame CHARLOTTE-JUS-INE-JOSEPH BUET, veuve de Monsieur César GAYDET, décédée à Roubaix, le 5 mai 1877, à l'âge de 81 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 8 mai 1877, à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Champs, n° 32. 13578

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 8 mai 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur VICTOR BÉNARDIN-JOSEPH DELERUE, décédé le 24 avril 1874, dans sa 69<sup>e</sup> année, et de Dame ADELIE-LOUISE-JULIE-OMERIS COUSTE-NOBLE, son épouse, décédée le 16 mars 1872, dans sa 61<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa 82<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa 82<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa 82<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa 82<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa 82<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa 82<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa 82<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa 82<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.